L'ABEILLE,

Journal officiel de l'État, du Conseil Général, et de la Première et de la Troisième Municipalité.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 28 NOVEMBRE 1837.

LA CREOLE.

Le succès de cette feuille est décidément assuré; la dernière livraison, d'après ce que nous avons entendu dire, ne répondait pas aux demandes du public. Nous sommes charmés de cette circonstance qui garantit l'avenir de la *Créole*, et qui promet aux dames de cette ville ainsi qu'à tous les amateurs de la bonne litterature un passe-temps à la fois agréable et instructif.

HOTEL DE LA MONNAIE.

Nous apprenons, par nos listes maritimes de Philadelphie, que les ouvriers destinés à travailler à l'hôtel de la Monnaie de la Nouvelle Orléans se sont embarqués le 21 de ce mois, à bord de la barque Dromo. Nous devons nous attendre à les voir arriver dans le cours de la semaine prochaine; et aussi après leur arrivée il est à présumer que l'institution commencera à battre monnaie.

Encore un mot sur le Conseil de la Troisième Municipalité.

Nous avons lu avec plaisir, dans le procès verbal du journal de la dernière séance de ce conseil que M. Preaux avait retiré son projet d'ordonnance relativement aux pouvoirs du maire et ceux du recorder, et qu'il l'avait remplacé par une autre résolution plus analogue aux circonstances et en vertu de laquelle le recorder n'aura plus le privilège de faire de saisies au nom de cette municipalité.

Si nous avons censu é l'esprit du premier projet de loi, nous ne l'avons fait que parceque nous y trouvions des principes qu'il serait dangereux de voir adopter par un corps délibérant; des principes qui ne tendent manifestement qu'à confondre les diverses branches d'un gouvernement ou plutôt à donner à l'une d'elles une action trop immédiate sur les actes de l'autre. Il n'appartenait pas au conseil de la troisième municipalité de définir la nature des droits et du devoir du maire, comme il n'est pas non plus dans les attributions du maire de prescrire au Conseil la ligne de conduite qu'il doit suivre. Il n'y a pour ces deux pouvoirs distincts de la municipalité qu'une seule chose à observer, c'est la charte de la ville; en s'y conformant à la lettre, l'exécutif comme le législatif trouveront la mesure précise de leurs prérogatives et de leurs obligations respectives. Mais en s'en écartant on court le risque de se jeter dans le désordre et la confusion; d'imprimer aux affaires générales de la municipalité le cachet de l'incertitude ou de l'illégalité, et de mettre le peuple en garde contre toutes les mesures qui seraient adoptées par elle, en raison des pertes qu'il aurait nécessairement à supporter si jamais on voulait en venir à plaider l'inconstitutionnalité des ordonnances.

La municipalité d'en bas, avait, nous l'avouons franchement, santé dès son début à pieds joints sur les différens actes d'incorporation de la cité. Sa méprisant d'une façon à ranger non seulement sur l'intention rationnelle de la législature mais encore sur le texte écrit de la dernière loi de division, et de toutes les autres dont elle sert d'amendement, elle a cru voir, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, dans la nouvelle organisation du conseil de nouveaux pouvoirs accordés au recorder, et en vertu desquels cet officier aurait la direction et la conduite des affaires de la branche exécutive. De là cette série d'ordonnances pour autoriser le recorder à signer les contrats, à faire les fonctions de voyer, d'inspecteur des travaux publics, à surveiller les officiers de la municipalité &c.

On doit bien supposer que le maire a apposé son veto sur chacune de ces ordonnances inconstitutionnelles. Mais le conseil ayant persisté dans sa volonté première, les résolutions sont devenues des lois, et la confusion s'en est suivie. Quoi si le maire eût protesté contre de semblables mesures, et lancé une injonction contre tous les actes qui en seraient devenus la conséquence, les choses se fussent alors expliquées et tout serait rentré dans l'ordre.

Après une année et demie d'expérience, on s'est aperçu cependant du vice de ce système de procédure et l'on a songé à y remédier par une nouvelle ordonnance. Celle que vient de présenter M. Preaux a ce sujet et que le conseil a adoptée dans sa dernière séance, nous semble convenir en tout point, puisqu'elle ne fait qu'ôter au recorder certains droits inconstitutionnels qui lui avaient été donnés et qu'il aurait dû ne jamais exercer.

Mais s'il nous est agréable d'applaudir au mérite d'une résolution dont le but est de faire disparaître entièrement l'illégalité qui frappait une partie des procédures du conseil de la troisième municipalité, il nous est pénible en même temps d'avoir à blâmer le même membre qui l'a présentée, au sujet d'un autre projet d'ordonnance dont il a gratifié ce conseil, dans la même séance. M. Preaux a proposé d'abroger l'article des règlemens qui permet à un membre de demander la reconsidération de son vote (voir le procès verbal de la séance, publié dans l'Abeille d'hier) Cette proposition a été mise à l'ordre du jour pour la séance de demain.

Il ne faut pas un long article pour démontrer tout le ridicule d'un pareil projet de résolution: il n'y a qu'à faire attention que le droit de reconsidérer un vote donné est un de ces principes de saine législation qui sont cent de base aux procédures, des peuples les plus civilisés de la terre, pour se convaincre sans avoir même recours à la réflexion que le conseil de la troisième municipalité, sous quelque prétexte que ce fut ne devrait jamais chercher à s'en écarter. Ce principe se trouve consigné en toutes lettres dans le manuel de Jefferson, et n'a été adopté par le Congrès, par les diverses législatures de l'Union, par tous les corps délibérants enfin, qu'après avoir été soumis à un examen des plus minutieux quant aux avantages ou aux désavantages qui pourraient en résulter. Et c'est après plus d'un demi siècle d'expérience, après que vingt-sept Etats l'ont adopté comme un de leurs règlemens parlementaires les plus parfaits, qu'il s'élève une voix à la Nouvelle Orléans, dans l'enceinte d'une municipalité éclairée, pour en demander l'abrogation! Vraiment nous étions loin de nous attendre à une semblable demande du membre du premier district. Il ne nous est pas donné de découvrir les motifs qui ont pu le porter à proposer une mesure si contraire aux usages parlementaires: mais quelque judicieuses que pourraient être les remarques qu'il fera à ce sujet, nous l'engageons sérieusement à réfléchir à deux fois avant que d'aborder cette importante question. Toute l'éloquence et la force de logique que nous nous plaisons à reconnaître à cet honorable alderman pourront bien venir faire naufrage contre un pareil sujet, et vraiment dans son intérêt comme dans celui de la municipalité qu'il représente nous souhaiterions sincèrement qu'il abandonnât son projet.

Et nous le dirons ici avec franchise: ce n'est pas principalement par un sentiment de respect pour la mémoire, la science ou le patriotisme de Jefferson que nous regardons comme un sacrilège tout acte qui aurait pour but de retrancher une page, une phrase, une ligne, un mot de son code sublime de législation, mais c'est parce que nous avons réfléchi d'une manière toute particulière au mérite de l'article réglementaire qu'on propose d'abroger et nous n'y avons rien trouvé qui justifiât la proposition de M. Preaux. Quel est le but, en effet, de cet article réglementaire? de faire qu'une loi soit aussi parfaite que faire se peut du sein de l'assemblée qui l'aura décrétée; de prévenir qu'il ne se glisse aucune fraude, aucune surprise, aucune erreur, dans l'acte du vote; de faire en sorte que celui qui aura été ainsi trompé, surpris, ou qui se sera mépris lui même, puisse revenir de son erreur, et donner le suffrage qu'il doit à sa conscience et au peuple dont il est représentant direct et défenseur légitime; c'est pour empêcher enfin qu'un membre qui n'aura pas été à la question sur laquelle il est appelé à voter ne soit privé du droit d'un nouvel examen lorsqu'il se sera convaincu qu'il devait donner son vote d'une toute autre manière.

Le règlement auquel nous faisons allusion est d'une sage extrême; il ne saurait en résulter que des avantages immenses dans tout système d'une législation bien entendue; vouloir donc l'abroger c'est vouloir plonger le conseil de la troisième municipalité dans un dédale d'où il ne pourra jamais sortir; c'est exposer ce corps à passer une série d'ordonnances vicieuses qui n'auront été adoptées que par trop de précipitation et sur lesquelles il sera impossible de revenir sans secours de nouvelles ordonnances; en cela, ce sera grossir notre code de lois municipales d'une foule de résolutions contradictoires les unes aux autres; et malheureusement pour nous, nous n'avons déjà que trop de ces ordonnances qui pèchent par ce vice capital.

Nous osons espérer que M. Preaux ne balancera pas à sacrifier son nouvel enfant à cette régularité qui doit régner dans les procédures du conseil.

De l'éducation publique à la Louisiane.

Quelque zèle qu'ait montré la législature de l'État pour asseoir sur un pied durable des institutions où la jeunesse puisse recevoir une éducation plus ou moins complète; et quelques sacrifices qui aient été faits à cet égard; ce n'est que depuis peu d'années, que l'on commence a en recueillir le bienfait. Une direction plus habile et plus heureuse a été donnée aux études; et si les écoles primaires laissent encore à désirer; les classes plus élevées offrent des moyens de progrès incontestables. Cependant, on ne saurait disconvenir que les résultats généraux de l'éducation ne soient lents à se manifester; et que ce ne soit la moindre partie de notre jeunesse qui en paraisse favorisée. Si l'on en cherche la cause, ce n'est certes pas dans l'intelligence des enfans; mais bien dans les habitudes du pays. L'enfance s'y prolonge plus qu'ailleurs, et il est rare qu'avant sept ou huit ans on songe à la soumettre à l'étude. L'aptitude des enfans reste ainsi sans direction, sans application; et, si les amusemens du jeune âge aident au développement physique, ils tardent évidemment celui du jugement. Dès ce bas-âge, une liberté presque indéfinie, rend difficile l'application à laquelle on soumet plus tard les enfans; et l'étude n'est presque jamais plus pour eux qu'un insipide travail, bon qu'une contrainte pénible.

L'intelligence naturelle paraît néanmoins le dessus, et l'on est souvent étonné de la rapidité avec laquelle les enfans franchissent leurs degrés; et des examens brillans ont prouvé, dans les deux sexes, une aptitude réelle pour les différentes branches de l'instruction. Le nombre des sujets qui marquent plus tard dans les diverses carrières, ne se trouve pas cependant en rapport avec les espérances que l'enfance avait fait concevoir. Les concours et les examens publics ... et les habitudes en sont simples; elle est toute dans les habitudes du pays, et non dans les institutions. Si l'on veut en effet y réfléchir, on verra que ceux que les jeunes personnes commencent à grandir, elles se trouvent déplacées dans une classe; et si les beaux-arts et les agrémens de la société viennent suppléer chez quelques-unes, à ce qui leur restait à acquérir pour compléter leur éducation, le plus grand nombre en reste aux premiers élémens. Quant aux jeunes gens, ceux qui ont fait le plus de progrès, arrêtés dans le cours de leurs études par le désir de parvenir, n'en voient d'autre moyen que de se placer au plutôt dans le commerce. Ils attendent à peine qu'ils aient quelques notions de calcul, et quelque dextérité dans l'écriture; et ils quittent l'étude au moment du succès. Ce n'est donc pas aux établissemens qu'il faut s'en prendre, mais aux habitudes locales; et il n'appartient qu'au raisonnement et au temps de les modifier. L'éducation commencée tard et finie tôt, ne peut offrir que des fruits sans saveur, et sans maturité; et les jeunes gens affectés, par les vues de leurs parents, à des études spéciales, sont les seuls qui parviennent à percer la foule des médiocrités. Si pourtant, raisonnant sur l'avenir de la jeunesse, les parens consentaient à livrer de meilleure heure l'enfance à l'étude; à la ravir plus tôt au contact de jeunes nègres grossiers dans leur langage et portés à une basse adulation; si, conformément à l'exemple des villes du Nord, on élevait ici des écoles pour le bas âge, où les parens pussent avec confiance déposer leurs enfans; il s'en trouverait un grand nombre, de prédisposés pour les écoles primaires; et leur avancement deviendrait d'autant plus rapide, qu'ils auraient plus tôt contracté l'habitude de la subordination.

Quoi qu'il en soit, les parens satisfaits de la gentillesse d'enfans vifs et spirituels, s'inquiètent peu du retard apporté à leur développement moral; ils jouissent, comme leurs enfans eux-mêmes, de leurs jeux, et l'heure arrive bientôt où les uns et les autres sont désenchantés!

Que l'on s'étonne ensuite de voir une jeunesse si prodigue d'espérances, cesser sitôt de briller, et se traîner souvent dans l'ornière de la vie, après avoir paru bondir à l'entrée de la carrière! Elle est entrée trop tôt pour y acquérir la force nécessaire à la parcourir; et l'haleine lui manque après les premiers élans; et, pour dire en un mot toute notre pensée, elle entre dans le monde avant que d'avoir acquis les notions suffisantes pour y marcher sans encombre, au sein des périls qui l'entourent. Des études suffisamment prolongées, en développant ses facultés, la mettraient à même d'embrasser avec sécurité des professions quelconques, et l'on ne verrait pas avorter chez elle tant de qualités précoces.

Ces réflexions, sévères pour les parens seuls, ne peuvent alarmer une partie de nos jeunes gens que la fortune a pu favoriser assez pour que les sacrifices de leurs parens se soient prolongés au point de les conduire au complément de leur éducation. Il s'agit ici de ceux qu'une fausse manière d'envisager l'éducation publique a soustraits aux études au moment d'en recueillir les avantages. Nous n'avons pas en vue de critiquer une faiblesse trop commune pour n'être pas excusable; nous cherchons uniquement à faire sentir les avantages d'une éducation plus complète; et à faire ressortir tout le danger de livrer trop tôt la jeunesse à une indépendance dont elle risque d'abuser; si elle n'a pas acquis, dès les premiers pas, l'habitude de l'étude et de l'occupation. Quelle que soit la destination d'un homme, il lui faut une instruction analogue; or celle ci ne s'acquiert qu'à la suite d'études régulières. Si donc, l'éducation première commence trop tard et finit trop tôt, la carrière future s'en ressent; et il reste à remplir, entre l'instant où l'homme peut entrer dans la carrière utile des affaires, et celui où il a cessé de parcourir celle de l'étude, un intervalle souvent bien difficile et bien périlleux à franchir! De 15 ou 16 ans à 21, combien de jeunes gens pleins d'avenir ont pris une voie qui les a égarés pour toujours! Cherchons donc à mettre à profit les avantages résultant de la sollicitude de notre législature; et qu'une aveugle tendresse ne retarde pas l'instant ou l'intelligence peut s'ouvrir avec quelque fruit; n'avançons pas surtout, par une faiblesse inexcusable, l'époque où de jeunes gens, encore inhabiles aux emplois, pourraient acquérir un fond de savoir, et une solidité de jugement, qui leur acquerraient plus tard un rang distingué parmi leurs concitoyens.

POLITIQUE EXTERIEURE—Portugal.

La misérable révolution qui vient de finir en Portugal a mis à nu bien des choses. D'abord, l'impuissance de cette nation usée jusqu'à la corde. Conçue en rien d'infime et de débile comme ce parti de la charte qui se soulève à l'instigation de l'étranger, et qui, une fois debout, ne sait plus faire un pas? Et ce parti constitutionnel qui reste l'arme au bras en face de son ennemi immobile, attendant apparemment qu'il se lasse de sa halte et se décide à s'enfuir? On cite dans l'histoire un certain peuple et une certaine époque de guerres civiles où des armées se heurtaient des journées entières sans qu'il restât d'autres morts et d'autres mourans qu'un soldat égratigné au doigt. Mais chez ce peuple on faisait du moins semblant de se battre, et, si on n'avait plus de vie, on la simulait. Le cœur manquait à ce peuple, mais il lui restait quelque vergogne. Le Portugal n'en est même pas là.

Et voilà pourtant où des révolutions faites sans l'assentiment du pays, par des intrigans et des ambitieux, ont conduit une des nations les plus énergiques de la renaissance! France! prends y garde, il y a là pour toi une grande leçon. Le peuple français a pris parti jusqu'ici dans les débats des factions, parce qu'il s'y croyait intéressé. Mais encore quelques déceptions comme celle qu'il vient de subir, et ce peuple, qui a une certaine perspicacité, laissera faire les partis dont il n'aura rien à attendre, et les regardera de loin vider leurs démêlés. Sans doute, il faudra des années pour l'amener à cette indifférence stoïque et quelque peu brutale où la foule portugaise est descendue. Il y a chez les Français un sang plus vif et que les excès de la prospérité n'ont pas appauvri. Mais l'engourdissement et que ne produisent pas les abus peut devenir le résultat de la misère et des doctrines avilissantes. Les vieux Gaulois étaient une race bien énergique et bien âpre, et pourtant c'est d'eux que l'histoire raconte qu'après les quatre siècles de la domination romaine, ils étaient devenus tellement indifférents au sort que leur réservait la conquête, qu'à la veille d'être envahis par les Germains, ils s'enviraient sur les remparts des villes, et que les conquérans étaient obligés de réveiller de leur sommeil bachique ces vaincus de nouvelle sorte.

Une chose encore que nous a révélée cette insurrection du Portugal, c'est l'affaiblissement de l'influence anglaise dans ce pays. L'Angleterre est punie par là où elle a péché. Elle a fomenté la révolte à Lisbonne, et la révolte triomphante la chasse de Lisbonne. En effet, depuis que le parti radical est arrivé au pouvoir de la constitution, l'Angleterre est traitée avec moins d'égards et de respect, et la tendance de la politique nouvelle est de l'écondurie peu à peu. L'Angleterre le comprend, elle sait que ce qui reste d'énergie au peuple portugais consiste exclusivement dans la haine qu'il lui porte. La consolidation de la nouvelle constitution lui devient donc fatale. Voilà pourquoi elle avait mis à Saldanha les armes à la main.

Les choses étant ainsi, on serait tenté de se réjouir pour le Portugal de l'événement qui ruine les niais partisans de la charte de Don Pedro. Mais on l'ose à peine, quand on considère les conséquences probables de cette victoire du parti radical. D'abord n'éveillerait-elle pas dans les Anglais déçus de redoutables projets de vengeance? Qui sait, sous ce rapport, jusqu'où peuvent aller la colère et la cupidité de la nouvelle Carthage! Et puis, quand le Portugal échapperait au léopard britannique, échappera-t-elle à la république? Car, en dernier résultat, c'est là où conduit le mouvement qui a fait la constitution, et triomphé tant bien que mal, de Saldanha. Or, du despotisme étranger au despotisme indigène la différence n'est pas grande.

Il en est des nations comme des individus, une fois qu'elles ont dévié de certains principes fondamentaux, elles ne sauraient plus s'arrêter dans la voie du désordre.

Nouvelles plus récentes de Buenos-Ayres.

Par la voie de New-York nous recevons des dates de Buenos-Ayres jusqu'au 23 septembre inclusivement.

L'armée destinée à opérer contre le général Santa-Cruz, surnommé le protecteur de la Bolivie et du Pérou, était prête à se mettre en marche. L'avant garde était déjà à Jujui. On représente l'armée comme étant dans un état de parfaite discipline, et remplie d'enthousiasme.

Les lettres particulières de Jujui disent, sous la foi d'un rapport fait par un individu de haute respectabilité, arrivé de Suipacha depuis cette dernière ville qu'un bataillon bolivien fort de 600 hommes (ci-devant appartenant à l'armée de feu le général Salaverry,) s'était soulevé à Santiago de Cotagaita; qu'il avait tué son colonel et s'était mis en marche contre cette république.

Il paraissait néanmoins probable qu'avant d'arriver aux frontières, ce bataillon serait attaqué par les troupes boliviennes, envoyées de Tapizé, de Suipacha et de Talina à sa poursuite, sous les ordres des généraux Brown et Malinsecil; on attendait à toute heure à Jujui la nouvelle du résultat de cette expédition.

Le bruit courait que le gouvernement de Jujui l... disposait à envoyer un corps de troupes pour protéger le bataillon en question.

CHILI.—L'exécution des révoltés de Quillota a eu lieu le 4 de juillet. Les individus dont les noms suivent sont ceux qui furent exécutés:

L'ex-colonel Jose Antonio Vidaurre,
L'ex-lieutenant-col. Jose Antonio Toledo,
L'ex-capitaine Santiago Florin,
" Narciso Carvallo,
" Daniel Forellus,
L'ex sous-lieutenant Carlos Ulloa,
Le caporal Louis Ponce.

Conformément au texte de la sentence rendue par la cour martiale, la tête du coupable Jose A. Vidaurre fut placée au bout d'une perche sur la place de Quillota, et le bras droit de Santiago Florin attaché à une autre perche et placé à l'endroit même où il avait assassiné le malheureux ministre de la guerre Don Diego Portales. Plusieurs des complices, furent, dit-on, transportés à Juan Fernandez.

L'atrocité du crime commis par Vidaurre a été sévèrement ... par la *Mercurio* de Valparaiso. Le ... était toujours, montré le généreux bienfaiteur de l'ex-colonel, et il fut si bien trompé par les assurances ... que lui donnait son protégé de sa ... que malgré les prudens conseils de tous ses amis, il avait toujours continué à le combler de ses faveurs.

L'expédition du Chili contre le général Santa-Cruz était prête à mettre à la voile le 25 août. Le général Blanco Encalada devait commander les forces navales combinées de terre. Le général Lafuente, ci-devant président du Pérou, devait se mettre à la tête de nombreux Péruviens qui avaient entrepris de délivrer le pays du joug d'une puissance étrangère.

Marché de Buenos-Ayres—25 sept.

Change sur l'Angleterre 5 pence trois quarts par piastre; do. sur Rio Janeiro, 33½; peaux de bœuf, qualité supérieure $33 à 35 par pesada; do. du pays $26 à 30 do. do.; do pesant 23 à 24; do $20 à $21; do. salées $22 à 23; do. de cheval $10 à 11 la pièce; do de loutre $24 à 3 la livre; laine commune $7 à 12 l'arrobe; peaux de mouton, par douzaine $17 à 19 pour 27lv; viandes de bœuf séchées et fumées (tasajo) $15 à 16 le quintal; suif $12 à 13, l'arrobe.

FRANCE.

— On nous écrit de Toulon, 9 octobre:

" La frégate la Bergère a mis sous voiles ce matin. Ce bâtiment va rallier la division qui se réunit à Brest, et qui doit partir bientôt pour St. Domingue.

" La corvette aviso la *Diligente*, commandée par M. Brindjone-Tréglodé, capitaine de corvette, vient de recevoir l'ordre d'appareiller dans la journée de demain pour une mission pressée. Le bruit court que ce bâtiment va porter l'ordre à la division Lalande de rentrer immédiatement au port de Toulon pour y attendre une mission.

" Le télégraphe, qui a transmis cet ordre, a fait également connaître que les quatre corvettes de charge qui se trouvaient en partance à Toulon auraient à appareiller dans la journée. En conséquence de ces ordres, la Marne, la Fortune et la Caravane ont mis sous voiles sur-le-champ et se rendent à Bone. L'Agate prenant un chargement de matériel, 900 boulets de 4, 1,000 obus de 12,300 manches de pelles et 2,500 manches de pioches, ne pourra partir que demain matin avec la même destination.

" La bagarre la Lamproie a embarqué ce soir à 5 heures la 6me. compagnie de discipline, forte de cent vingt-sept hommes.

— La diète helvétique s'est dissoute le 23, septembre à la fin de sa cinquantième séance. L'assemblée n'avait reçu aucune espèce de communication au sujet du retour du prince Napoléon Louis en Suisse, ni à celui de la note adressée au vorort par le ministre des affaires étrangères du Hanovre, relativement aux proclamations insurrectionnelles datées de Berne, de Lucerne, etc. Rien n'avait transpiré sur la réponse du vorort à la note hanovrienne, quoique celle-ci fût d'une assez ancienne date.

— Un monument digne de Mme. Malibran va lui être élevé, disent les journaux belges. M. Geefs a composé d'inspiration, sur la demande de M. de Bériot, un projet qui va être mis immédiatement à exécution.

Le monument consistera en une chapelle de forme rectangulaire, surmonté d'une coupole terminée par une croix. Cette chapelle sera percée d'une seule porte à jour qui permettra aux regards de pénétrer dans l'intérieur de l'édifice.

L'auteur du projet a l'intention de faire couler en fonte cette porte, sur un dessin qu'il a composé. C'est par les ouvertures ménagées dans les ornemens que l'œil plongera dans l'obscurité religieuse de la chapelle et verra s'élever tout au fond une blanche figure de marbre mystérieusement éclairée par une lumière pratiquée dans le dôme, la statue de Marie Malibran.

L'artiste l'a représentée telle qu'elle apparaissait dans le cinquième acte de la *Norma*, lorsque, après s'être dépouillée du manteau royal et revêtue de vêtemens blancs, elle s'apprêtait à mourir avec une poétique expression d'exaltation et de douleur.

Les travaux vont commencer immédiatement au cimetière de Lacken; la chapelle sera terminée au mois de juin prochain. La statue ne pourra y être placée que l'année suivante.

— On écrit de Bergen (Norvège), le 16 septembre.

" Cette année nos pêches ont été d'une abondance sans exemple dans nos annales maritimes; malheureusement, cette immense quantité de poissons dont la mer nous a gratifiés, il y a impossibilité de l'écouler par les voies ordinaires du commerce.

" La pêche des harengs du printemps en a fourni 600,000 tonneaux (un milliard 200,000 livres), c'est-à-dire une quantité double de celle des années les plus abondantes. Par suite, le prix de cette denrée a éprouvé une baisse si forte, que les harengs exportés n'ont pas produit plus que ceux des années précédentes, où la pêche n'a été rien moins que riche."

Communications avec l'Inde par l'Euphrate

Les avantages et les désavantages de la communication par l'Euphrate, que le colonel Chesney a été chargé d'explorer et qu'on a été calculée devoir employer 40 jours pour aller d'Angleterre à Bombay, et 52 pour revenir de Bombay en Angleterre, seront un peu appréciés en s'isolant de la ligne d'entreprise. Cette voie de communication est une des cinq routes dont chacune a ses avantages ou ses inconvéniens particuliers.

Une autre ligne, que l'on a calculé devoir employer 53 jours 1/2 pour aller et 52 1/2 pour revenir, est la route à Alexandrie à Suez et au-delà par la mer Rouge à Bombay. Cette route est celle qui offre le moins de proportion pour le voyage par terre; mais à cause du long temps affecté au voyage par mer pendant les moussons de sud-ouest et de nord-est, elle doit être plus dispendieuse que celle par l'Euphrate, et a de même que celle-ci l'inconvénient d'être exposée à des interruptions par les guerres et les inimitiés qui existent souvent parmi les habitans des pays qu'il faut traverser.

Une troisième ligne est celle qui va par Malte et Constantinople à Trébisonde, sur la côte méridionale de la mer Noire, et de là par terre en passant par Téheran, capitale septentrionale de la Perse, à Bushire sur le golfe Persique. Cette ligne, qui emploierait 59 jours pour aller et 60 pour le retour, aurait quelques avantages à cause de la correspondance avec Constantinople et nos missions en Perse, mais elle demanderait plus de temps qu'aucune des autres routes; elle serait également sujette à être interrompue par une guerre avec la Perse et exigerait de plus un voyage par terre de 22 jours.

La quatrième ligne est celle par Vienne, le Rhin et la Danube, jusqu'à Trébisonde, et de là, comme nous l'avons déjà dit plus haut, jusqu'à Bushire; celle-ci emploierait cinquante-trois jours pour l'aller et cinquante cinq pour le retour, et serait sujette à la même objection que la précédente, quant à la guerre avec la Perse, et le long voyage par terre, sans parler de l'éventualité de guerres sur le continent de l'Europe et l'interruption de la navigation sur le Danube, quand ce fleuve est glacé. Du reste, cette communication se rait moins coûteuse que toutes celles dont nous avons déjà parlé.

Enfin, une cinquième route a été proposée par le capitaine Estcourt commandant en second de l'expédition, qui dit: "Si l'on ne veut qu'une communication prompte, peu dispendieuse et sûre pour le transport des lettres, on la trouvera sans difficulté en parlementant la ligne des dromadaires qui vient d'établir le gouvernement de Bombay. Quelques relais de dromadaires, achetés dans ce but et non pris en louage, et dont le meilleur ne coûterait pas plus de 200 fr. (8 l. s.), avec un surintendant ou inspecteur placé à Mesk-d-Ali et un autre à Mohammara, porteraient les malles en dix jours, très certainement, de Damas à Mohammara; sept heures suffiraient pour les transporter de Damas à Beyrouth, et le reste du voyage se ferait par des bateaux à vapeur qui pourraient naviguer dans toute saison de l'année."

Mohamara est une ville située sur la rive d'Euphrate, entre Bassora et le golfe Persique. Il est probable que tous ou presque tous ces voyages se feraient dans un peu moins de temps qu'on ne l'avait plus haut. La ligne de l'Euphrate présente du reste cet avantage que les Arabes consentiraient à recevoir des marchandises en échange des vivres et des provisions qu'ils fourniraient.

Le général Bordesoulle.

La mort vient de frapper une de nos plus belles illustrations militaires. Le lieutenant-général comte de Bordesoulle, pair de France, a été enlevé à l'âge de 67 ans à sa famille, à ses amis, à l'armée. Quelques mots sur la vie de ce noble soldat feront assez sentir l'étendue de cette perte nouvelle et douloureuse.

Etienne Tardif, comte de Bordesoulle, était né à Luzeret, département de l'Indre, le 4 avril 1771, d'une famille depuis longtemps honorée dans le pays. En 1789 il quitta le collège de Bourges, où il achevait ses études, pour s'enrôler avec quelques camarades dans le 2e régiment de chasseurs. Cinq ans passés dans les grades inférieurs lui donnèrent la pratique et la passion de son arme et plus tard une des belles renommées de la cavalerie française. Successivement aide-de-camp du général Lahoussière, dont fut jeune il était devenu le beau frère; chef d'escadron, commandant le 6e régiment de hussards, major au 1er de chasseurs, colonel du 22e général, de brigade général de division. Depuis le premier coup de canon de nos grandes guerres jusqu'au dernier, Bourdesoulle a toujours été à cheval.

En Allemagne, en Italie, en Espagne, il n'est pas de champ de bataille où il n'ait gagné un avancement et une blessure; il n'est pas de rencontre où il n'ait déployé cette valeur brillante qu'attestent mieux que nous ne pourrions le faire les immortels bulletins de la grande armée. Il était mutilé par le fer et le feu de l'ennemi, et chacune de ses promotions fut contresignée de son sang.

Le général Bordesoulle est mort d'une attaque de goutte remontée, le 4 de ce mois, dans sa terre de Fontaine, près de Senlis. (*Siècle*)

Décédé hier soir, 27 novembre, M. VICTOR TULANE, négociant de cette ville, ci-devant de Princeton, New Jersey, dans sa 42me. année de son âge. Ses amis et connaissances sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures et partiront du City Hotel.

DERNIERES DATES.

New-York	nov	20	Liverpool	oct	1
Boston	nov.	19	Londres	oct	1
Philadelphia	nov	21	Havre	oct	1
Baltimore	nov	21	Paris	oct	1
Charleston	nov	22	Bordeaux	oct	1
Washington	nov	20	Madrid	oct	
Mexico	sept	16	Cadix	sept	
Tampico	oct	12	Havane	nov	15
Vera-Cruz	oct	26	Houston (Texas)	nov	4

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES HIER.

65 balles Mississipi		9¾
68 do	do	7½
24 do	do	9¼
310 do	do prix secrets	9
357 do	do et Louisiane	11
116 do	Louisiane	10
110 do	do	9¾
42 do	do	11½
40 do	do	11¼
36 do	do	12
8 do	do	7¾
86 do	Alabama	
36 do	Tennessee	
1298		

NEW YORK, 20 nov.

Ventes d'Actions.

13 actions Banque des Etats Unis			121¼
50 do	do		121¼
50 do	do	2 semaines	121¼
50 do	do	comptant	121¼

Cincinnati, 12 nov.

Le négoce s'est ralenti, cette semaine. La demande pour les articles d'exportation a été plus faible qu'il y a quelques temps. Les produits sont toutefois recherchés.

Farine—Commande déjà 6 37½, au canal, il est prix arrivé.

Whiskey—Est plus élevé qu'à aucune autre époque de la saison. Ventes à 36 et 36½ cents.

Jambon—Devient rare; peu de ventes à 7 et 8c.

Graisse—Pas de ventes cette semaine.

Beurre—En barillets, 12½ à 14.

Comestibles—Bon approvisionnement; demande modérée sans changemens dans les prix.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Goel. Margaret, Phillips, Houston, W Bryan
Goelette Benj. D Jackson, Charlotte Harbour, J Y Laborde
Goelette Mentor, Burton, Brasses St. Yago, J Martignin

Arrivés

Bateau de remorque Feliciana, Wood, des Passes, ayant mis en mer le navire Harold et la goelette Nerva; il a quitté les passes le 26, à 6 heures p. m. et n'a monté rien de nouveau; il a rencontré le Porpoise montant le fleuve, remorquant deux navires et une goelette.

Bateau de remorque Porpoise, Martin, des Passes, ayant mis en mer les navires Margaret et Denmark; rien de nouveau.

Goelette W Bryan, Henley, Velasco, 23 novembre.

Goelette Corina, Flynn, de Velasco, le 23 novembre.

Navire Ruthelly, Thompson, de Liverpool, au capitaine.

Brick Sea Bird, Mable, en 20 jours de Rhode Island.

Bateau à vapeur Hinds, Vail, de Manchester, chargé de coton.

Bateau à vapeur Siam, Thomasson, de Lafourche, chargé de sucre et de coton.

Bateau à vapeur Swan, Heirn, de la Mobile.

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.
23, 29, 21, 39, 41, 57, 43, 65, 35, 36, Sont les numeros tirés dans le 21me. classe de la Loterie des Ecoles Publiques.
25 novembre 1837. J K MEAD, Directeur
25 nov

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES:

CLASSE No. 22.

Devant être tirée à l'Arène, Samedi prochain 2 décembre 1837.

GROS LOT:

$15,000.

PROGRAMME:

1 Lot de	$15,000	est $15,000
1 "	5,000	5,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,000	2,000
1 "	1,570	1,570
10 "	1,000	10,000
10 "	500	5,000

10 de $100, 15 de $50 et 170 de $120, en outre 1.6 de $80,425 de $40 &c.

Il n'y a qu'une petite fraction de plus qu'un contre un lot.

Billets entiers $5 piastres; demi billets $2 50; quarts de billets $1 25.

Paquets de 25 billets chaque, contenant tous les numéros mis dans la roue. $125, garantis devant tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus gros lots. Les coupons à proportion.

S'adresser au bureau des directeurs, No 4, à l'Arcade, ou rue de Chartres No. 112 à
28 nov J. K. MEAD—Directeur.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION Chevalon, h. c. l.—Vente par le régistrer des testamens.—Le jeudi, quatre janvier, 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Numa Joseph Chevalon, homme de couleur libre, les esclaves et biens-fonds ci après décrits, savoir:

ESCLAVES.

1. Une négresse nommée Céleste, âgée d'environ vingt-trois ans, ayant les écrouelles, et ses deux enfans nommés, 2 Foisinse, négrillon, d'environ quatre ans, et 3, Jean Loins, négrillon, d'environ six ans.

BIENS FONDS.

1. Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, en cette ville, dans un certain îlet désigné sous la lettre K, compris entre les rues du Maine, Roman, St. Philippe et D'Orligny, ledit lot portant le numéro treize sur un plan dressé par F. Jacobs Reichard, architecte, en date du 13 janvier 1836, et déposé en l'étude de B. Cénas, notaire en cette ville; ce même lot est mesurant et..., mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 7 lignes, entre lignes parallèles.

2. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, audessus de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros dix et onze de l'îlet numéro vingt, sur un plan dressé le 18 mars 1836 par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire en cette ville, par acte passé le 31 mars de la même année; lesdits lots attenant l'un à l'autre et ayant au susdit pied américain, savoir: le lot numéro dix, formant l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et du Port, mesurant 43 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la première rue, sur 105 pieds de profondeur, et celui de la seconde, entre lignes parallèles; et le lot numéro onze mesurant 43 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste, sur une même profondeur de 105 pieds, aussi entre lignes parallèles, le susdit numéro vingt est compris entre les rues St. Jean Baptiste, du Port et Girod et la Promenade Lafayette.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Washington, connu auparavant comme bourg Clouet, audessous de la ville, désigné par le numéro quatorze sur un certain plan original dressé le 17 mars 1834, par Jos L. Pilié, alors député voyer de la ville, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire en cette ville; ledit lot mesurant au pied anglais 29 pieds 5 pouces de face à la rue Moralès, entre les rues Clouet et Louisa sur 171 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; avec tous les droits et privilèges y attachés; lequel lot est vide.

4. Un terrain nu situé audit faubourg Washington, audessous de la ville, désigné sur le susdit plan par le numéro trente six de l'îlet numéro quatorze, compris entre les rues Clouet, Louisa, Moralès et Urquhart, et ayant, mesure anglaise, 31 pieds de face à ladite rue Clouet, et 117 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi que tous les droits et privilèges qui y appartiennent.

5. Huit lots de terre, situés au faubourg Washington, et désignés sous les numéros quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze sur un certain plan dressé par Depouilly, architecte, en date du 20 août 1836, et annexé à un acte au rapport de Théodore Seghers, notaire en cette ville, passé le 2 septembre 1836; lesdits lots numéros quatre, cinq, six, sept, huit et neuf, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Moralès, entre la rue du Port et la Promenade Lafayette sur 100 pieds de profondeur; le lot numéro neuf fait face à la rue Moralès et forme l'encoignure de ladite rue et de la rue du Port; et lesdits lots numéros dix et onze mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue du Port, entre les rues Moralès et Urquhart sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur; lesquels huit lots de terre appartenant en co-propriété à la susdite succession et à Alexandre Chevalon et Pierre Bouyer, chacun pour un tiers indivis, et seront vendus ensemble et en entier, lesdits co-propriétaires Alexandre Chevalon et Pierre Bouyer, ayant consenti à la vente de leurs parts et intérêts respectifs dans ces lots aux conditions ci après énoncées et fixées pour la vente des tiers indivis de la succession dans iceux.

6. Deux morceaux de terre situés à Gentilly en ce paroisse, à environ deux heures et un quart de la ville, désignés sous le numéro dix-neuf et vingt, sur un plan dressé par Allou d'Hemécourt, en date du 21 janvier 1837, et déposé pour recours en l'étude de Jules Mossy, notaire; lesdits morceaux de terre attenant l'un à l'autre, mesurant chacun un arpent de face au chemin de Gentilly, entre deux lignes parallèles sur une profondeur de 19 arpens et un tiers, ou 3380 pieds, et plus ou plus il y a, à partir du milieu du chemin; lesdits deux morceaux de terre seront aussi vendus ensemble et en entier, Alexandre Chevalon, qui en est le propriétaire pour une moitié indivise, ayant consenti à la vente de sa part aux conditions fixées pour la vente de la moitié indivise de la succession dans lesdites propriétés.

Conditions de la vente: Les esclaves payables moitié comptant, et la balance à six, douze, et dix-huit mois; les huit lots du faubourg Washington, numéros quatre à onze de l'îlet seize, payables $1988 50cts, comptant, et la balance le 30 août prochain 1888. Les autres propriétés foncières payables, un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans; le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur lesdits esclaves et propriétés, jusqu'au parfait paiement. W F C. DUPLESSIS, régistreur des testamens.

N B—Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant le sieur Félix Grima, notaire public. 28nov

SUCCESSION LACOUR & ALPUENTE—Vente par le Régistrer des Testamens—Le jeudi, 28 décembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, rue des Ursulines entre les rues Bourgogne et Rampart, au ci-devant domicile de feue Euphrosine Lacour, décédée veuve de Jean Laurent Alpuente, les effets mobiliers dépendant de la succession et de la succession de feue Emilie Carrère décédée veuve Pierre Lacour, lesquels effets consistent en meubles meublants et autres articles. Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.
25 nov

MARCHANDISES SECHES—5 balles 4/4, toile blanche anglaise; 1 dito à babera orange, à vendre par MATEO LOPEZ,
25 nov 21, rue de la Commune.

SUCRE—25 boucauds sucre, nouvelle récolte, à vendre par
23 nov A. LEBLANC.

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.
20 Janvier 1837.

RESOLU qu'une récompense de $3000 sera donnée à la personne qui, d'ici à un an présentera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, le nouveau ... Pour copie conforme,
19 jan—fan 6m E. ROUSSEAU, secrétaire.

NOUVEAUTES.

AYANT pu prendre connaissance des ... qui ont fait l'honneur de visiter son magasin, ... des marchandises, et spécialement ... manteaux de ... le soussigné se trouve dans la nécessité de s'excuser auprès de ses personnes. Les formalités que nécessite la vérification de la douane, ont apporté un retard inévitable à l'ouverture de ses magasins, laquelle aura lieu sous deux ou trois jours immanquablement, après nouvel avis. F. GAILLARDET,
Rue Royale, près l'enseigne Ste. Anne, et rue d'Orléans, près l'enseigne Royale.
28 nov

MAGASIN DE MODES.

MADAME Vve. FEUMELAU, ayant tenu le magasin de madame E. Lefebvre, a l'honneur d'informer le public et les personnes qui chez madame Lefebvre l'ont honorée de leur confiance, qu'elle vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, un magasin de modes et nouveautés en tout genre.
28 nov—15,3ps.

NOUS avons l'honneur de prévenir les dames que nous ouvrirons jeudi prochain, 30 du courant, les marchandises que nous avons reçues par les navires Salem et Hilah, parmi lesquelles se trouvent un assortiment de manteaux, de lingerie et de capotes en satin, ainsi que tous les articles qui composent ordinairement notre assortiment d'hiver.
E. LEFEBVRE & Frère,
28 nov—3 Encoig. des rues Chartres et Conti.

JE prie tous les marchands et négocians de la Nouvelle-Orléans de ne pas vendre au comptant à Mme. Femelaud et Mme. Hoffman, sans qu'elles parent d'avance du contraire ils seront forcés de recevoir les marchandises quand on ira leur porter le compte comme il n'est arrivé.
28 nov—1 G. DE HABILES.

A LOUER—Les deux maisons neuves, à trois étages, situées rue Philippa, près celles du Canal. S'adresser au no. 12, exchange place
23 nov—5 JOHN MINTURN.

LE soussigné importeur de vins de Bourgogne (côte d'or) et champagne mousseux, a l'honneur de prévenir le public en général et particulièrement les personnes qui, l'an dernier, ont bien voulu le favoriser de leur confiance, qu'il vient d'arriver du Hâvre avec un choix distingué de vins, dans les qualités suivantes:

Vin de Bourgogne.	Grands vins mousseux.
Clos Vougeot,	Sillery 1re. qualité,
Chambertin,	St-Péray, bouquet de violette
Romanée,	(de soil qui ait été importé
Beaune,	jusqu'à ce jour, à la Nouvelle-Orléans.)
Nuits,	Vin rosé, oeil de Perdrix.
Volnay,	
Pomard,	
Onacon,	

Il importe également, vieux Kirsch qualité supérieure, truffes de choix de la plus grande fraîcheur, biscuits de Reims, moutarde de Dijon, qu'il offre à vendre en gros et en détail, à des prix et conditions raisonnables. LOMBARD CHARDARD,
Rue St. Louis no. 61, entre Chartres et Royale.
24 nov—3

A VENDRE
UNE jolie VITRIERE et un COMPTOIR; le tout dans la meilleur état. S'adresser rue des Ursulines, No. 80. 28 nov—3

AUX PHARMACIENS.
A VENDRE, à bon marché—Les Étagères d'une Pharmacie, se composant de Tiroirs, Bouteilles, Fioles et Médecines. S'adresser à
A. B., pharmacien,
28 nov—1 Par la voie de la poste.

A VENDRE—Quelques belles Mulles, Roues de charrettes en bois, Table, &c. S'adresser depuis 3 heures du matin au moulin à scie, au faubourg Livaudais. LOUIS SCHMIDT. 28 nov—3

LES soussignés offrent à vendre sur la levée, en débarquement du navire Alexandre Toussaint du Havre:—
100 paniers champagne, marque Romagny, 1re qualité; 14 caisses gelées. (25 nov) COLSON & Co.

BILLETS de la Trésorerie des Etats Unis, à vendre par PALFREY & Co.
25 nov—2 56, rue du Canal.

FUSILS DE CHASSE—Un bel assortiment de Fusils de chasse, de tous prix et de différentes qualités, à vendre par I. JUETTE,
25 nov—15 rue Toulouse, No. 34.

LE soussigné prend la liberté d'informer les personnes qui désirent louer, soit buvettes ou cabanes aux huîtres (à la course de Carrollton), sont priées de faire immédiatement application, au No. 62, encoignure des rues Girod et Nouvelle Levée, à
P. PAQUETT

Il y a aussi à louer une batisse pour les gens de couleur. 28 nov—3

A VENDRE par Cuculla, & Lapeyre Co., rue Toulouse, no 27:—
150 sacs café vert de la Havane,
20 caisses vin muscat,
30 caisses vin vieux de Catalogne. 28 nov

TABAC DE LA HAVANE—30 balles vieux tabac pâle de la Havane, en débarquement de la goëlette Capital, à vendre par
KOHN, DARON & Co.
28, rue Bienville.

CAFE DE LA HAVANE—191 sacs café en débarquement du brick Ninfa et à vendre par
KOHN, DARON & Co.,
28 nov 28, rue Bienville.

SUCRE DE LA HAVANE—25 caisses sucre pâle de la Havane, en débarquement de la goëlette Capital, et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
28 nov 28, rue Bienville.

CAFE—Un boucaud, un tierçon, et 40 sacs, café de Cuba, en débarquement de la goëlette Capital et à vendre par KOHN, DARON & Co.
28 nov 28, rue Bienville.

MORUE—6 boucauds belle morue française, en débarquement de la goëlette Capital et à vendre par KOHN, DARON & Co.
28 nov 28, rue Bienville.

MELASSES—Un petit lot de mélasses, en magasin, et à vendre par A. GRIVOT
12, rue Poydras.

HUILE DE LIN en barils et en cruches, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam et à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

BEURRE Hollandais en frequins en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

KIRSCH-WASSER—180 caisses de 1 douzaine de bouteilles chacune, de qualité supérieure, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

TOILE A CHEMISES, d'une qualité supérieure et de grande durée. Aussi quelques caisses de toiles assorties, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

FROMAGE DE HOLLANDE—Tête de maures et pâte grasse en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, et à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

HARENGS DE LA MER BALTIQUE—150 barillets, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

GENIEVRE DE HOLLANDE marque de steinbok et autres marques, et marques de Poisson article supérieur et en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam et à vendre par
HUGO GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

ORGE PERLEE &c.—50 barillets orge perlée, 100 paniers pommes de terre, 50 caisses anchois, 2 caisses saumon fumé, 50 caisses saucisses, 50 paniers eau minérale (de Seltzer) aussi eau de Cologne supérieure, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam et à vendre par
HUGO GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

CANDI ASSORTI, en boites de toutes grandeurs, convenables aux acheteurs, garanti pouvoir se conserver, à vendre par R. F. NICHOLS,
28 nov rue du Camp

CHECK—Un check de $8,0 sur New York, à vendre par
28 nov E. & J. ANDREWS & Co. 22, Gravier.

HUILE DE BALEINE—61 barriques Huile pure d'hyver, en débarquement du navire Wm. Badger, et à vendre par ROB. H. WHITE,
No. 34, rue Gravier.

TRAITES SUR NEW-YORK—Les soussignés tirent à soixante jours de vue.
W. F. VIGERS & Co.,
28 nov No. 30, rue Bienville.

BLANC DE BALEINE—200 caisses Blanc de Baleine première qualité, de New Bedford, maintenant en débarquement et à vendre par
BAILEY & ABBOTT,
28 nov No. 14, rue Bienville.

POMMES DE TERRE—350 barils Pommes de Terre du Nord, en débarquement et à vendre par BAILEY & ABBOTT,
28 nov No. 14, rue Bienville.

VINAIGRE—40 barils Vinaigre de première qualité, en débarquement et à vendre par
BAILEY & ABBOTT,
28 nov No. 14, rue Bienville.

BETTERAVE—40 barils en débarquement et à vendre par BAILEY & ABBOTT,
28 nov No. 14, rue Bienville.

350 NAPOLEONS à vendre par
W. F. VIGERS & Co.,
No. 30, rue Bienville.

DOUBLONS Mexicains et Colombiens, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.,
25 nov—5

DOUBLONS MEXICAINS et Colombiens à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co
28 nov

TRAITES SUR LA HAVANE à courte échéance, à vendre par J. ROBERT & Co.,
28 nov No. 47, rue Bienville.

200,000 CIGARES de la Havane, &c. 32,500 Regalia, de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
J. ROBERT & Co.
28 nov No. 47, rue Bienville.

CAFE DE LA HAVANE—79 sacs Café vert de première qualité, à vendre par
J. ROBERT & Co.,
28 nov No. 27, rue Bienville.

LES soussignés tirent des traites sur leurs consignations faites à leurs amis à New York et à Philadelphie. R. GRONING & Co.
28 nov

SUCRE—53 boucauds beau sucre, vieille récolte, en débarquement du bateau à vapeur Brilliant, à vendre par P. H. GALLWEY,
28 nov 31, rue de la Commune.

BEURRE—143 barillets beurre de l'Ouest en débarquement et à vendre par
G. DORSEY,
28 nov 44, Vieille Levée.

BARILS vides pour melasses.—95 barils en débarquement et à vendre par
G. DORSEY,
28 nov 44, Nouvelle Levée.

SUCRE—40 boucauds sucre de première qualité, à vendre par G. DORSEY,
28 nov 44, Nouvelle Levée.

FARINE—400 barils farine, en débarquement et à vendre par G. DORSEY,
28 nov 44, Nouvelle Levée.

FARINE de blé noir—16 demi barils et 75 barillets, en débarquement et à vendre par
G. DORSEY,
28 nov 44, Nouvelle Levée.

CORNICHONS—8 barils en débarquement et à vendre par G. DORSEY,
28 nov 44, Nouvelle Levée.

CERTIFICATS de ... à New York, à vendre par WILLIAM ... & Co.
28 nov 24, rue Royale.

GRAINE—... JOSEPH LANDIS & Co. 14 Poydras
28 nov

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 28 Novembre 1837.
La 2me. représentation de
MOIROUD & COMPAGNIE,
Vaudeville en un acte, de Mrs. Bayard et Dalrymple.
Suivi de
Les Vieux Péchés,
Vaudeville en un acte, de Scribe.
Le spectacle commencera par
La Visite à Bedlam,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 1/2 précises.

AVIS.—H. & W. ANDERSON (en conséquence de la petitesse de leur magasin actuel,) ont pris les deux magasins situés rue Tchoupitoulas No. 36 et rue du Commerce No. 21, l'un des magasins ci-devant occupé par Demarin & Co., où ils continueront le même genre d'affaires sur une plus grande échelle.

L'un des associés, maintenant en Europe, a fait des arrangemens avec les fabricans des meilleurs Eaux de-vie; et des principaux vignerons, arrangemens qui les mettront à même d'avoir tout ce qu'il y a de mieux en fait de ces articles, et épargneront aux acheteurs, les dépenses d'importations par la voie de New-York.

Ils ont reçu dernièrement, un supplément de Whiskey irlandais et écossais, de la même qualité que celle qui a été si généralement appréciée l'année dernière. 28 nov—6

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT payées à quiconque arrêtera le nègre JOSHUA, parti marron de chez le soussigné depuis mardi dernier. Joshua est âgé d'environ 13 ans, plus petit que grand pour son âge; il parle français et anglais; quoiqu'il ait l'air indolent, il est cependant très intelligent et actif.
LOUIS SCHMIDT,
28 nov—3 A Carrollton.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

La récompense ci-dessus sera payée pour l'arrestation, et pour la mise en prison, de l'esclave JULIA, partie marronne dans la matinée de mardi dernier; elle est de la taille de 5 pieds 4 pouces: très grasse, et portait une robe bleue, elle est depuis peu sortie de la prison, où elle a reçu une forte correction.
S'adresser au No.18, rue de la Douane, ou N 80, rue des Remparts. 28 nov—3

$10 DE RECOMPENSE

SERONT payées pour pour l'arrestation du griffe GEORGE, parti marron, mercredi dernier, 22 novembre, de l'habitation de M. L. M. Bienvenu. Ce griffe est d'environ 5 pieds 10 pouces, a une jolie figure, est un peu boiteux. Il est connu en ville comme cocher; on l'a vu à Carollton rôdant autour des écuries du Jockey Club. La susdite récompense sera payée à quiconque fera mettre ce griffe à la geôle ou le ramènera chez le soussigné, rue Royale, no. 111.
28 nov CHS. HATREL.

$50 DE RECOMPENSE

SERONT données à quiconque logera dans l'une des geoles de cet Etat, un mulâtre nommé JIM, âgé d'environ 35 ans, et qui s'est absenté de l'habitation d Edmond B. Marmillon depuis le 15 du mois d'août dernier.

Ledit mulâtre appartenait et devant à la boulangerie de A. Marmillon & Lanaux, rue Conti.
S'adresser à James B. Mark, à la Banque du Gaz.
28 nov—6

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre nommé AUGUSTE, âgé de 12 ans, parlant anglais et français. Il était vêtu lors de son départ, d'une veste de drap bleu et d'un pantalon bleu clair à raies. Une récompense honnête sera donnée à quiconque le conduira chez le soussigné ou le logera dans une des geoles de la ville.
R. CHAUVEAU,
25 nov—3 au coin des rues Royale et du Maine.

$20 DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque arrêtera les deux esclaves suivans, partis marrons de chez le soussigné, depuis le 19 du courant, WILLIAM, nègre âgé de trente deux ans, il a sur une de ses mains, les ongles très blanches, provenant d'une maladie qu'il a eu et une cicatrice sur le dos de la main, et marche en dehors.

JULIE, griffonne d'apeu près trente ans, grande, et mince, n'ayant qu'une seule dent devant à la mâchoire supérieure.

La récompense ci dessus sera donnée à quiconque les arrêtera, ou dix piastres pour chacun, séparément.
W. A. C. FARRAGUT,
Faubourg Sauiet.
ou à LS GURLIE,
25 nov—4 Au Vieux Bassin.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
Nouvelle Orléans, 25 novembre 1837.

ON a besoin d'un portier à cette banque. Les demandes pour cette place seront reçues jusqu'à Vendredi prochain, 29 du courant.
27 nov—3 RICHARD RELF, Caissier.

MODES ET NOUVEAUTES.

MM. THOMAS & ROZAT DE MANDRES PREVIENNENT les Dames de la Nlle-Orléans, qu'ils font l'ouverture de leurs MARCHANDISES, lundi 27 du courant, en leur magasin, encoignure Chartres et Conti. 27 nov—3

Mme. TERNOT a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle fera l'ouverture de ses Modes et Nouveautés lundi 27 de courant, rue Conti, en son magasin situé près de celui de MM Thomas et Rozat de Mandres.

Comme par le passé Mme. Ternot se chargera de toute espèce de confection soit pour robes, bonnets, chapeaux, &c. &c. &c. 27 nov—3

MADAME FRYER a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'elle vient d'arriver de Paris par le navire Salem, avec un grand assortiment de jolies marchandises et qu'elle en fait l'ouverture, Lundi le 27 du courant. 27 nov—6

LS. & G. W. PARMLY, DENTISTES, ont transporté leur domicile à la maison de Mr. Wm. Brand, encoignure des rues St-Charles et Canal, dernièrement occupée par la BANQUE DE CARROLTON. A louer—Une Maison de résidence et Magasin, à loner dans le même îlet. 27 nov

EIN Boardinghaus, sehr gut eingerichtet, worin haber die vortheilhaftesten geschäfte betrieben worden, wecht billigst zu verkaufen, in der Clouet strasse, unterm faubourg.
Naheres erthed herr PERLET, nahe der Fondrie whouchalt. 27 nov—3

PENSION à vendre en très bon état où l'on fait très bien ses affaires. Les personnes qui désireront en prendre connaissance, c'est au faubourg d'en bas, rue Clouet, près la fonderie où l'on peut s'adresser chez Mr. PERLET,
27 nov—2

LE docteur JOSEPH BORTOLOTTI, élève de l'Université de Boulogne, a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il est prêt à exercer cette science dans toutes ses branches. Il donnera des consultations gratuites aux personnes indigentes qui viendront chez lui de 10 heures du matin à midi, demeure rue Dauphine, No. 129.
27 nov—3

HABILLEMENS—Les soussignés viennent de recevoir de New-York, par les derniers arrivages, un assortiment complet d'Habillemens à la mode, convenables à la saison; aussi Chemises françaises et américaines de toutes qualités, Chapeaux de soie, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables, au No. 50, Vieille Levée, entre les rues Conti et St-Louis.
27 nov—10 F. PRADOS & Co.

EN débarquement du navire Alexandre Toussaint et à vendre par les soussignés.
400 caisses Cerises à l'eau-de-vie,
50 do Liqueurs en cruchons de porcelaine,
400 pots Moutarde de Maille,
12 Cafetières Capy
200 liv. Essence de Menthe.
Aussi, en magasin
100 barriques Vin de Marseille,
80 do do de Bordeaux,
20 do do de Beaune
600 caisses Vin de Bordeaux,
200 do do Muscat,
200 do do Liqueurs superfines,
200 paniers bouteilles françaises,
25 do do anglaises,
100 caisses Fruits à l'eau-de-vie, et un assortiment d'Epicerie, &c. E. TASTET & A. DELAMARE.
27 nov

MADAME H. CAILLAT, successeur de madame A. Cochrane, rue de Chartres No. 54, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne, qu'ayant ouvert seulement ses marchandises reçues par le navire Lafayette, elle fera Jeudi prochain, 30 du courant, une nouvelle ouverture de chapeaux de mode et de nouveautés en tout genre, reçues par les navires Salem et Hilah.
25 nov—6

COMESTIBLES.

LE soussigné vient de recevoir par l'Alexandre Toussaint du Hâvre, un grand assortiment de comestibles consistant en:
60 meulles fromage de Gruyère,
300 gallons kirsh-wasser,
60 do cerises à l'eau-de-vie,
4 demi pipes eau-de-vie,
50 demi barils vin blanc Haut-Sauterne,
50 demi barils vin rouge St. Julien Médoc, à vendre par J. N. CURIEN,
25 nov—4 No. 25, rue Condé.

REÇU par le navire Alabama, de New-York et à vendre par les soussignés:
Ouvrés de toutes qualités, Bonteint et Cotonnade, Cotons écrus, do blancs, indiennes anglaises et américaines, percales en couleur, bas blancs, do bleus, chaussons do, bas et chaussons de laine, caleçons tricotés, gilets de mérinos, bas de filoselle noirs, toiles cirées, mousselines blanches pour robes et pour meubles, casimirs et satinets, flanelle blanche, do en couleur, gros de Naples noir et en couleur, gros de Berlin.
BORDERES & Co.,
24 nov—10 85, rue de Chartres.

UN bon commis apothicaire, trouverait de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. On préfèrerait qu'il parlât les deux langues. 28 nov

AVIS de Société.—John Laidlaw & Co. de New York, se sont associés avec Andrew Lane de Cincinnati; et Peter S. Van Wyck, de New York, à l'effet de faire des affaires d'agence en général et par commission.

A New-York, la raison de la maison sera *Laidlaw, Lane & Co.* au Natchez, *Van-Wyck, Laidlaw & Co* et en cette ville, *Lane, Van-Wyck & Co*, Allée de Bank.
24 nov—6

MUNICIPALITE No. 3.

NOTIFICATION est par le présent donnée à toutes personnes à qui cela peut concerner de faire enlever de dessus la Levée, dans le délai de huit jours les pierres, cailloux, granits, carbonnes, gutter stones et ardoises, qui sont en contravention aux ordonnances de police ainsi que les pennes d'amendes et de voir transporter ces différents articles au dépôt de la corporation aux frais et risques de ceux auxquels ils pourront appartenir.

Notification est en même temps donnée aux différents propriétaires de bois de chauffage, qui encombrent la Levée en face du rail road, d'avoir à l'enlever dans le même délai, sous peine d'amendes et de le voir transporter au dépôt de la municipalité.
Nouvelle Orléans 23 novembre 18.7.
23 nov—8 J. R. VIENNE, wharfinger.

BRODERIES & NOUVEAUTES.
MONSIEUR ROUSSE, Importeur français, offre à vendre les articles suivans, arrivés par le Rubicon: Broderies blanches, pèlerines; mouchoirs batiste brodés et unis, cols de pèlerines en satin ... genre; tabliers brodés, mantelets, tours de tête, cravattes en soie pour dames, fleurs artificielles, peignes en écaille et en corne de toute espèce, souliers en maroquin, do en satin, do. vernis, do fourrés; do doublés etc, broderies de toute espèce, bas et gants en soie et en fil d'Ecosse unis et à jours, parasols et ombrelles unies et brochées, parfumerie fine et commune.

Draps et nouveautés pour pantalons et habits, cartonnages fins, chapeaux en soie, ... cotonnades, toiles, ... et autres articles.
Son magasin est rue de Conti, no 44, maison Lebis... 28 nov—3m

3000 Chinese mangeurs, à vendre à bas marché à la pharmacie de M. Garnier, rue de la Levée ... entre Dauphine et ...
18 nov—10

SUCRE—50 boucauds, de la meilleure qualité et de nouvelle récolte, à vendre pour une habitation par
21 nov DEVEZIN & DORSAT.

Ventes à l'Encan:

VENTE DE SYNDIC.
PAR S J. SPEAR.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 22 novembre 1837, il sera vendu à l'encan le mercredi, 6 décembre 1837, à 3 heures et demie, de l'après midi, au no. 143, rue Conti, un lot de quincaillerie, planches &c. consistant en:
Un lot de planches,
Une malle de livres,
Un coffre d'outils,
280 carreaux de marbre,
Une malle de linge,
Un lot de quincaillerie &c.
Conditions comptant. 28 nov—8

PAR JONAS ROBESON.

IL sera vendu aujourd'hui 28 du courant, à son magasin d'encan, No. 44, rue du Camp, à 10 heures du matin,
2 caisses Indiennes.
2 caisses imprimées do.
3 caisses Batiste.
5 balles Flanelle rouge.
5 balles Lainage croisée pour nègres.
200 rames Papier à écrire.
Une quantité de Soieries, Chaussons, Satinet, Bombazet, &c., &c. 28 nov—1

PAR BACH & CALHOUN.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse et à la requête de MM. Norès & Brocard, syndics des créanciers de Mr. G. B. Bellanger, il sera vendu le 28 décembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, cédées par le dit Bellanger à ses créanciers, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, ayant 135 pieds, mesure française, face au chemin du bayou, attenant d'un côté à la propriété de Mme. Domaine et de l'autre côté à celle ci-devant Mr. Fleytas, sur 3 arpens de profondeur; ce lot de terre sera vendu ensemble avec 16 actions de la Banque de l'Association Consolidée et les batimens et améliorations qui sont sur ledit lot où était le collège du dit G. Bellanger.

10 lots de terre situés au même faubourg et attenant au précédent, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, sur l'îlet marqué B, suivant un plan fait par Mr. Brugier, et déposé dans l'étude de Mr. A. Mazureau, les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, ont chacun 28 pieds, 11 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 160 pieds, 3 pouces, 3 lignes de profondeur. Les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, ont chacun 28 pieds, 11 pouces de face à la rue Columbus, sur 160 pieds, 3 pouces, 3 lignes de profondeur.

Conditions de la vente—comptant.

Les actes de ventes seront passés pardevant T. Seghers, notaire. 28 nov—5 1ps

PAR FERNANDEZ & WHITING

150 caisses de brodequins, bottes et souliers.

VENDREDI 1er. décembre, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue S. Louis, no. 20 à 11 heures précises, sans aucune réserve.

150 caisses assortis, de brodequins, bottes et souliers, tout récemment arrivé et en bon état.

Conditions: toute somme audessus de $100 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 24 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Propriété de valeur, au faubourg Washington.

SAMEDI prochain 2 de décembre, à la Bourse, à midi, il sera vendu 9 terrains très avantageusement situés, dont 3 font face à la rue Craps, désignés par les nos. 7, 8 et 9, de l'îlet no. 9, mesurant chacun 29 pieds de face sur 100 pieds de profondeur; le no. 9 forme l'encoignure des rues Craps et du Port.

Conditions pour ces trois terrains: l'acquéreur fournira pour chacun des terrains nos. 7 et 8, deux billets de $200 chaque, et pour le no. 9, deux autres billets de $220 chaque, dont chacun des premiers billets sera payable le 18 mars 1838, et l'autre le 18 mars 1839, les dits billets resteront en dépôt chez le notaire jusqu'à radiation de l'hypothèque consentie par les vendeurs, en faveur de la compagnie des architectes, et serviront à effectuer ceux fournis par le vendeur, et la balance du prix de l'adjudication, un cinquième comptant, et le reste à 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les terrains nos. 10, 11, 12 et 13 du même îlet, faisant face à la rue du Port, mesurent chacun 29 pieds 11 pouces 3 lignes, sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur, lignes parallèles. Pour chacun de ces 4 terrains, les acquéreurs fourniront deux billets de $283 33 1/3 cents, et la balance, aux conditions et termes ci dessus mentionnés.

Les terrains nos. 15 et 16 du même îlet, mesurent 29 pieds de face à la rue d'Amour sur 100 pieds de profondeur, l'acquéreur du terrain no. 15, fournira comme il est dit ci dessus deux billets de deux cent cinquante trois $100 33 1/3 cents, comme il est mentionné plus haut et la balance, au même terme et conditions, ci dessus mentionnés, pour le no. 16 l'acquéreur fournira aussi ses deux billets, chacun de la somme $843 33 1/3, et la balance comme il est dit ci dessus, et avec condition expresse que tout billet qui ne serait pas payé à son échéance respective, porteront un intérêt à raison de dix pour cent l'an, à partir de la date de retard du paiement. Le tout d'après le plan exposé à la Bourse.

Les actes de ventes, en l'étude de Théodore Seghers Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.
28 nov

POUR CINCINNATI.
LE bateau à vapeur PRINCETON, avantageusement connu, commandé par le capitaine Saml. Perry, sera prêt à recevoir du fret demain matin, et partira pour le port ci-dessus et les endroits intermédiaires, mercredi 29 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à
JOSEPH LANDIS & Co.
27 nov No. 14, rue Poydras.

Pour Louisville et Cincinnati.
Le steamer MORAVIAN, tirant peu d'eau, capitaine Dunn partira Jeudi, 30 du courant, à 4 heures du soir. Pour fret ou passage ayant de beaux emmenagemens, s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK,
27 nov No. 18, rue Poydras.

Pour Tuscumbia et Florence, Alabama, et tous les endroits intermédiaires de la rivière Tennessee.
Le steamer St. LAWRENCE, tirant peu d'eau, capitaine J Montgomery reçoit maintenant son fret, et partira Mercredi, 29 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au wharf de la rue Gravier, ou à
27 nov HYDE & COMSTOCK.

POUR HARRISBURG ET HOUSTON. (Texas)
La goëlette paquebot SOUTHENER, capitaine Gaylord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à
JAMES REED & Co,
28 nov 82, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, HERMITAGE, capitaine French, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans quelques jours. Pour fret de 200 balles, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
28 nov 15, rue Bienville

POUR LA HAVANE—La goëlette TWO SISTERS, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Parkman, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
28 nov R. GRONING & Co.

POUR TAMPICO.
Le beau brick paquebot fin voilier Comet, capitaine H. Dickinson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira positivement pour le port ci-dessus, le 30 du courant. Pour la balance du fret ou pour passage, ayant deux belles chambres, s'adresser à bord ou à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
27 nov No. 27, rue Toulouse.

POUR NEW-YORK.
La barque fine voilière VIRGINIA, capitaine Sinclair, ayant son chargement engagé peut prendre environ 50 tonneaux de plomb, si on s'adresse immédiatement. Pour les conditions et passage, s'adresser à L. H. GALE,
25 nov 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier No. A 1, MOUNT-ZION, capitaine Batchelder, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à LEVI H. GALE,
25 nov 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.
Le brick EUROTAS, capitaine Robbins, a besoin de 200 balles, pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
25 nov R. GRONING & Co.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capt. W Watson, ayant la plus grande partie de sa cargaison, partira mardi le 28 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser en face l'Hôtel de la Monnaie, ou à
25 nov JAMES REED & Co. 88, rue Commune

Pour le Havre—Le navire français, fin voilier L'AMITIE, partira le 28 du courant. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
24 nov BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR LE HAVRE.
Le beau paquebot régulier RUBICON, capt. Geo. L. Rogers, ayant une partie de son fret engagé, sera promptement expédié. Pour balance du fret, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
JOS BARTHET,
23 nov 30, rue Toulouse.

A LOUER.
Un maison élégante, à deux étages, bâtie en briques, située dans le bloc de l'encoignure des rues des Remparts et Conti, dernièrement réparée à neuf. On peut en donner possession immédiatement, si on s'adresse de suite à
H. & W. HOPKINS,
24 nov—5 20, Vieille Levée.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils ont pris la vaste salle de Mr. Giquel, dans le faubourg Washington, pour y donner des bals de souscription et de repas de corps. Attenant à l'établissement, on trouvera des billards et un café constamment pourvu des meilleures liqueurs. Les soussignés ne négligeront rien pour mériter les faveurs du public et attirer au café et à la salle Napoléon le patronage des habitans de la Nouvelle Orléans.

Le premier bal aura lieu samedi prochain 16 du courant, et commencera à 8 heures.
JH. CAUVIN,
13 nov—4m E. SALVATORY

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
CUMPLIENDOSE el dia 30 del corriente el plazo acordado por la comision administrativa de esta compañia à los miembros de ella que deben cotizaciones atrasadas, se avisa à los que se hallen en tal caso que ocurran à efectuar los pagos à la Calle de ..., esquina de las calles Levée y Enghien, quien se hallará en ella todo los dias, desde las 7 à la 10 de la mañana, y de una à quatro de la tarde.

Los individuos que el citado dia no hayan efectuado sus pagos, serán rayado de la lista de la compañia, y perseguidos judicialmente para el cobro segun lo previene el reglamento.
Nueva Orleans, 16 de Noviembre 1837.
JUAN PUJOL Y RIPOLL,
17 nov—14 Tesorero.

AVIS—Le soussigné étant sur le point de quitter offre à vendre à bon marché le fond de son magasin de marchandises sèches situé à l'encoignure des rues Dauphine et Dumaine.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux.
24 nov—4 AUGUSTIN LECESNE.

MUSIQUE ET INSTRUMENT DE MUSIQUE.
LES soussignés viennent de recevoir par le Rubicon un assortiment de musique de chants française et italien, et de musiques de pianos parfaitement choisies, ainsi que des pianos, flûtes et guitares des meilleures fabriques de Paris. Le tout à vendre aux prix les plus modérés et aux conditions les plus avantageuses.
28 nov—3 ... & NORES, 199, rue de Chartres.

AVIS—... William T. Thompson ... payable ... 1838, ...
28 nov—3

Ventes à l'Encan.

SUCCESSION HENRY SWASEY.
Par J. LEVY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté le 25me. jour de novembre 1837, il sera vendu, à l'encan, jeudi 7me. jour de décembre prochain, et les jours suivants, à 10 heures du matin, dans le magasin de feu Henry Swasey, No. 28, Nouvelle-Levée, un grand assortiment varié de Linges d'hyver et d'été ainsi qu'un grand nombre de caisses de Chapeaux, ainsi que beaucoup d'autres articles appartenant au défunt.

CONDITIONS.—Toutes sommes au dessous de $500, comptant; toutes sommes au dessus de $500, 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 27 nov—10

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 21 octobre 1837, il sera vendu le Vendredi 8 décembre, à midi, à la Bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la salle ... de ... Célestine Baham, épouse séparée de M. Dupart, les esclaves ci-après qui lui ont été adjugés le 2 septembre dernier, et pour les quels elle n'a pas rempli les conditions de la vente, savoir:
Jos, nègre de 45 ans, cordonnier.
Tom, mulâtre de 45 ans, do.
Biana, négresse de 28 ans.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets datés du 2 septembre dernier endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Félix Grima, notaire public. 27 nov—11

PAR B. SOUNY.
Succession de Théodore Nicolet.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté le 21 novembre 1837, il sera vendu en vente publique, le vendredi, 29e. jour du mois de décembre 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Théodore Nicolet.

Un certain navire appelé McLELLAN, mesuré 3, du port de 378 40/95 tonneaux, ensemble avec ses cordages, apparaux, etc, tel qu'il est maintenant à l'autre bord du fleuve.

L'inventaire de ce dit navire, peut être examiné au comptoir de Théodore Nicolet, rue Bienville no 25.

Conditions—6 mois de crédit en un billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 nov—30

PAR F. SOUNY.
Succession de Théodore Nicolet.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 novembre 1837, il sera vendu en vente publique, vendredi 8me. jour du mois de décembre 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, pour le compte de la succession de feu Théodore Nicolet.

Une quantité de Meubles appartenant à ladite succession, et consistant en Meubles de bureau de négociant et Etagères, contenus dans le ci-devant bureau de négociant dudit Théodore Nicolet.

Une Montre et Chaîne en or, appartenant audit feu Théodore Nicolet.

CONDITIONS.—Toutes sommes au dessous de $100, comptant; et toutes sommes au dessus de $100, à 60 jours de crédit, en billets endossés. 27 nov—11

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date de 18 novembre 1837, il sera vendu, le Samedi, 6 janvier 1838, à la Nlle. Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi, les esclaves suivants dépendant de la succession de feu Joseph Cheyron, savoir:

1o CHARLES, nègre, âgé d'environ 56, ans se disant charpentier.
2o LINDOR, nègre, âgé d'environ 40, domestique.
3o VINCENT, " " 30, se disant charpentier.
4o. MARIE MADELEINE, mulâtresse, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse.
5o. MARIE LOUISE, négresse, âgée de 19 ans.
6o. CAROLINE, négresse, âgée de 27 ans, domestique.
7o. MARIE AIMEE, négresse, âgée d'environ 70 ans, infirme.
8o. MARS, nègre, âgé d'environ 20 ans, se disant maçon.

Conditions—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des curateurs de la succession, portant hypothèque et intérêt à dix pour cent l'an en cas de non paiement à leurs échéances jusqu'à parfait paiement, les endosseurs devront avoir leur domicile dans la Paroisse d'Orléans.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 nov—10

PAR DOMINGON & SAMORY.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans et à la requête de Mr. J. J. Simon, exécuteur testamentaire de la succession de feu J. C. Arnaud, il sera vendu le mercredi, 27 décembre prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

Une mulâtresse nommée LINSEY, âgée de 24 ans, et son enfant Georges, âgé de 6 ans, dépendant de la dite succession.

Conditions.—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.

Actes de vente pardevant Louis Féraud, notaire public. 21 nov

PAR HEWLETT & CENAS & J. LEVY
Succession de G. G. et F. M. Jenkins.

IL sera vendu mercredi 29 du courant, à dix heures du matin, au no. 34, rue de la Vieille Levée entre les rues de la Douane et Bienville, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, sous la date du 15 du courant,

Le fonds du magasin d'épiceries occupé par le défunt.

Conditions: Toutes sommes au dessous de $100 comptant, de $100 à $300, soixante jours, de $300 à $500 quatre vingt dix jours, de $500 et au dessus, quatre mois, de crédit, en billets endossés par deux personnes de la ville. 17 nov—11

PAR M. BARNETT, Sr.
Vente de Syndic.

IL sera vendu Vendredi, 22me jour du mois de Décembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, daté le 18 novembre 1837, et sous la surveillance du syndic, les propriétés suivantes, abandonnées à ses créanciers par Thomas Goodbut.

DEUX LOTS DE TERRE situés dans le nouveau faubourg Marigny, et désignés par les Nos. 6 et 7, dans l'îlet No. 44, entre les rues Morales, Annette, Urquhart et St. Bernard, chacun de ces lots mesurent 32 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 127 pieds et dix pouces, payables—cinq cents piastres le 2 février 1839; et soixante-treize piastres et 33 cents payables le sept de mai 1838, et le reste comptant.

QUATRE LOTS DE TERRE—situés au nouveau faubourg Marigny, et désignés par les Numéros onze, douze, treize et quatorze du même îlet, entre les rues Champs-Elysées, Français, Morales et Urquhart. Les Nos. onze et douze mesurant chacun trente pieds sept pouces de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de cent soixante pieds ou pouces. Les Nos. treize et quatorze mesurent trente pieds et sept pouces de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent soixante pieds onze pouces, payables d'après les conditions suivantes—neuf cents piastres le 2 février 1839—neuf cents piastres le 2 février 1839—neuf cents piastres le deux août 1839, et le reste comptant.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Franklin No. quinze, îlet No. quatre, mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs-Elysées, entre les rues Girod et St. Jean Baptiste, sur une profondeur de cent pieds, payables comme suit: trois cent trente-six piastres et trente-trois cents—1/3 comptant, avec un intérêt de cinq pour cent à dater du vingt-cent septembre dernier jusqu'au jour de la vente, et la même somme payable, le vingt-quatrième jour du mois de mars 1838, et le reste comptant.

Une négresse nommée FROSINE, alias FRANÇOISE, âgée de 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; les titres sont seulement garantis. Conditions comptant.

Un nègre nommé ISAAC, âgé de 31 ans, manœuvre maçon, les titres sont seulement garantis. Conditions comptant.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Tremé et désigné par le No. deux, dans l'îlet No. 61, entre les rues Robertson, Villeré, St Philippe et Ursulines, mesurant trente-deux pieds huit pouces 2/3 de face à la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds, payable—cinq cent neuf piastres et vingt-cinq cents comptant, et le reste à douze, et dix-huit vingt quatre mois de crédit, du dix mars 1837.

UN TIERS INDIVIS DE CINQ LOTS désigné par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept dans l'îlet No. sept, situé au faubourg Marigny. Les lots Nos. trois, quatre, cinq et six, mesurant quarante-cinq pieds huit pouces de face (mesure américaine) à la rue Congrès, entre les rues de Craps et Grande Hommes, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds.

Le lot No. sept, formant l'encoignure des rues Congrès et Craps, mesure quarante-cinq pieds huit pouces six lignes de face à la rue Congrès et quatre-vingt-quinze pieds de face à la rue Craps, payable deux cent soixante-dix-sept piastres et soixante-dix-huit cents, le six du mois d'avril 1838, et le reste comptant.

DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Franklin, face à la promenade Washington, entre les rues St. Avid et Prosper, mesurant chacun, trente pieds de face, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, payables le mois ... et le reste à douze et dix-huit mois.

Le crédit accordé sur les propriétés ci-dessus mentionnées devra être garanti par billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale sur lesdites propriétés jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant Louis Féraud, notaire public aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs sont prévenus d'avoir à se conformer aux conditions ci-dessus dans les dix jours qui suivront la vente, ou cas contraire, les propriétés seront revendues, pour leurs comptes et risques sans aucun autre avis. 20 nov—6,1ps.

CLUB DES JOCKEYS
DES COURSES DE LA N. ORLEANS.

Au dessus de la Course de l'Eclipse.

CES courses commenceront le mardi 5me. jour du mois de décembre prochain, et continueront pendant six jours.

Premier jour—Bourse des propriétaires $800 course d'un mille.

Second jour—Bourse du Club des Jockeys $1500, course de deux milles $300 au meilleur cheval de seconde qualité.

Troisième jour—Bourse ... $2000, course de trois milles; $400 au meilleur cheval de seconde qualité.

Quatrième jour—Le plat de la Nouvelle Orléans, consistant en un service d'argent de la valeur de $1000, course de deux milles, par des chevaux de 3 ans, et au dessous, montés par des jockeys d'un poids convenable.

Cinquième jour—Bourse des jockeys; $3000, quatre milles; $600, au meilleur cheval de seconde qualité.

Sixième jour—Bourse des propriétaires, $700, course d'un mille.

Ces courses qui doivent commencer le 5 de décembre, ont déjà créé un vif intérêt. ... Les plus célèbres Rodolph, Fanny Wright, Mile Mosley, Linnet, Scarlet, Arbacea, Pharsalia, Jasper, Julianna, Walker, ainsi que ... autres chevaux distingués ...
Y. N. OLIVER,
—13

H. C. JAUME, artiste, professeur de dessin et de peinture, informe respectueusement le public, qu'il vient de transférer son domicile rue Royale, No. 207, entre les rues St. Louis et Toulouse. Il continuera à donner des leçons de dessin, et il espère par son zèle et son activité mériter la bienveillance du public. 30 nov—6